



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

PRETORIA, le 28 novembre 1975

P. O. Box 2289

Réf.: 771.0
772.0 - TC/pj

ad: t.311 Soudafrika
√ t.311 Lesotho
√ t.311 Botswana .- DC/ga
t.311 Swaziland

Délégué à la Coopération technique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

L'aide suisse au développement
en Afrique australe

DJ: *venir à Pretoria que nous avons
décidé de faire une mission
en 1975*

an	DC	NT	DJ	ZN	XC	DJ	81a
Datum	5	12	7/12		6h		
Visa	DC		DJ	ZN	XC	5/1	
EPD			05.12.75			11	
Ref.	t.311-lesotho						

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre du 28 août 1975, que mon collaborateur a gardée en suspens jusqu'à mon retour de congé, vous m'avez demandé de vous faire parvenir une étude fouillée sur les deux petits Royaumes noirs situés en Afrique australe, le Lesotho et le Swaziland, qui pourraient entrer, le cas échéant, dans votre programme d'aide au développement. Le Botswana, mentionné également dans vos lignes, fait aussi partie, géographiquement et économiquement, de la zone de l'Afrique australe. Mais il a été rattaché il y a 4 ans à notre Ambassade à Dar-es-Salaam, compétente ainsi pour ce territoire.

Si un choix doit être fait entre le Lesotho et le Swaziland, il faut choisir indubitablement le premier de ces deux pays. Vous l'indiquez d'ailleurs au dernier paragraphe de votre communication. Il s'agit d'un petit Royaume figurant parmi les pays les plus pauvres, sinon le plus pauvre du monde tandis que le Swaziland, infiniment plus riche, dispose de ressources abondantes et d'aide.

Je profiterai de mon déplacement à Cape Town, où je me rendrai pour suivre les débats parlementaires sud-africains,

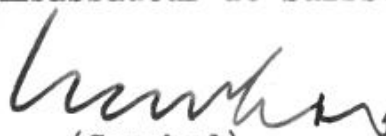
./.

pour m'arrêter quelques jours à Maseru, capitale du Lesotho, pour faire ma visite annuelle aux hautes autorités. Ce séjour sera court, il se situera en outre à la veille de Noël, ce qui ne me permettra vraisemblablement pas de rencontrer toutes les personnes en mesure de me donner les renseignements désirés. Je vous écrirai ainsi ultérieurement vers le début de l'année pour vous proposer d'autoriser mon premier collaborateur, M. Hanspeter Strauch, d'effectuer, si nécessaire, un déplacement de 4 jours à Maseru depuis Pretoria. Une telle visite serait d'ailleurs indiquée de la part de ce fonctionnaire en charge des affaires économiques et générales du poste.

Vous mentionnez incidemment dans votre lettre le Transkei et le Ciskei. Ce premier territoire accèdera à l'indépendance en octobre 1976 tandis qu'aucune date n'est prévue pour le second. Cette indépendance pose dès maintenant de nombreux problèmes, l'un est la reconnaissance du nouvel Etat par les puissances étrangères. Comme vous le savez, le Tiers-Monde a récemment déclaré avec force aux Nations Unies qu'il rejette la décision de Pretoria; reconnaître le Transkei signifierait en effet aux yeux du Tiers-Monde l'acceptation implicite du régime de l'apartheid. Avant d'élaborer et même de penser à un plan quelconque à propos du Transkei, il convient d'attendre ce que fera la Suisse au sujet de ce futur Etat. Quant au Ciskei, c'est un Bantoustan dont l'avenir n'est pas encore décidé.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(Curchod)

Copie envoyée à:

- Direction politique du DPF
- Direction administrative du DPF
- Ambassade de Suisse, Dar-es-Salaam